



**MAIRIE  
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE  
(62360)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2019-44**

Département  
du Pas-de-Calais  
\*\*\*\*\*  
Arrondissement  
de Boulogne-Sur-Mer  
\*\*\*\*\*  
Canton  
de Boulogne Sud

L'an deux mille dix-neuf,  
Le 17 octobre à 19 heures,

**Date de convocation : 07/10/2019  
Date d'affichage : 30/10/2019**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEGREMONT, Maire.

**Nombre de conseillers**

Etaient présent(e)s : Sophie MEURDESOF, Jean DIDIER, Dominique NAVET, Fabienne PRIMA, Bernard MOUSSAY, David NOEL, Jean-Pierre FLOUR, Valérie DRANSART, Catherine VANDEKERKHOVE, Michèle CAFFIER, Michèle AUGÉ, Guy PETIT.

12/19

Excusé(e) avec pouvoirs :

Marie-Françoise LECAILLE (pouvoir à Dominique NAVET),  
Michel QUANDALLE (pouvoir à Sophie MEURDESOF),  
Béatrice BOULY (pouvoir à Michel CAFFIER),  
Alain FIX (pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE),  
Bernard GRARE (pouvoir à fabienne PRIMA),  
Michel CLABAUT (pouvoir à Guy PETIT),  
Jean DIDIER, absent à partir de 19h45 (pouvoir à Bernard MOUSSAY).

7/19

Formant la majorité des membres en exercice.

Catherine VANDEKERKHOVE est nommée secrétaire de séance.

**OBJET :**

**DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2 / VIREMENT DE CREDIT EN DEPENSES**

Monsieur le Maire expose aux membres présents que la décision modificative concerne le virement de crédit en investissement.

DÉPOSÉ A LA  
SOUS-PRÉFECTURE

LE 05 DEC. 2019



La commune a fait l'acquisition d'un nouveau logiciel e.Ticket pour la dématérialisation des tickets de cantine et de garderie.

La facture s'élève à 2 964.00 € TTC

Or, actuellement la somme restante au chapitre 20 : immobilisations incorporelles est de 690.00 €.

Il convient donc de procéder au virement des 2 274.00 € manquants prélevés au chapitre 21 : immobilisations corporelles.

Après avoir vérifié les comptes de la Commune, il est possible de procéder au virement de crédit suivant :

Crédit à ouvrir :

Sens	Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
D	I	20	2051	Logiciel E.Ticket	2 274.00 €

Crédit à réduire :

Sens	Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
D	I	21	2152	Installations de voirie	-2 274.00 €

Après examen et délibération,  
Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité des membres présents ou représentés.

Autorise Monsieur le Maire à procéder au virement des crédits suivants, sur le budget de la Commune :

Crédit à ouvrir :

Sens	Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
D	I	20	2051	Logiciel E.Ticket	2 274.00 €

Crédit à réduire :

Sens	Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
D	I	21	2152	Installations de voirie	-2 274.00 €

Le Conseil Municipal : les Membres présents.  
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La Capelle-les-Boulogne,  
Le 17 octobre 2019

Le Maire,



Jean-Michel DEGREMONT

DÉPOSÉ A LA  
SOUS-PRÉFECTURE

LE

05 DEC. 2019

